

PROJET ASSOCIATIF

API-END

ASSOCIATION POUR L'INCLUSION
DES ENFANTS DIFFÉRENTS



2023 - 2027

EXEMPLARITE - ECOUTE - ENGAGEMENT - ESPERANCE - HUMILITE

SOMMAIRE

I - Notre Histoire	page 3
II - Nos convictions et engagements	page 4
III - Les buts et valeurs de l'association	page 5
IV - Les actions en place et leurs évolutions	page 7
1 - L'activité du Pôle Jeunes	
2 - L'activité du Pôle Aidants	
3 - L'activité du Pôle Ressources Handicap	
V - La gouvernance associative	page 14
1 - L'articulation du politique et du technique	
2 - Réduire les paradoxes entre gestion accompagnement et perspectives	
3 - La troisième orientation est double	
VI - Orientation et perspectives de l'association à 5 ans	page 16
1 - Développer les actions en cours du Pôle Jeunes	
2 - Soutien à la parentalité en réunissant les familles en quête de réponses et réduire ainsi le risque d'isolement du Pôle Aidants	
3 - La formation, accompagner la montée en compétences des professionnels dans le cadre d'accueil spécifique	
4 - Développer l'axe insertion professionnelle	
VII- En conclusion	page 21

I - NOTRE HISTOIRE

L'association **API-END** a été créée fin 2000 par des professionnels, une orthophoniste et une éducatrice, partant du constat de la prise de conscience à l'époque de l'absence d'un accompagnement scolaire adapté pour les enfants souffrant d'un handicap, quel qu'il soit. (Les AVS n'existant pas), il se mettait en place, un accompagnement très sommaire par des personnes, volontaires de service civil, employés en contrats aidés, ou même rétribués par des parents.

Les créateurs de l'association se sont rendus compte que l'apport de leurs compétences professionnelles était insuffisant car incomplet. C'est par une approche globale, accompagnement scolaire et accompagnement en libéral, que l'enfant pourra progresser et s'épanouir.

C'est pourquoi l'association a créé l'UNESI qui était un département d'**API-END** dont l'objectif était de recruter des AIS (auxiliaires d'intégration scolaire). Ces personnes étaient rémunérées par un autre moyen que l'éducation nationale (Conseil Général, Région, fonds privés) et avaient pour mission d'intervenir principalement dans les écoles. Parallèlement à ce dispositif qui représentait environ 60% du projet global de l'association, **API-END** organisait des loisirs, et du sport dans le cadre d'un accompagnement structuré et adéquat. L'intégration était le cœur du projet associatif de l'époque, l'inclusion scolaire, l'inclusion dans la vie. L'Association pour l'intégration des enfants différents, a eu l'intuition de ce besoin majeur, besoin qui a été repris par la suite dans la loi de 2005.

2014, une année qui sera marquée par le démarrage d'**API-END** au sein du Groupement d'Appui Départemental du Handicap (GADH) porté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la CAF 06, des structures ESMS, ainsi que des structures de centre d'accueil de loisirs du droit commun. L'association aura à sa charge le suivi pédagogique des séquences de formations, et assurera des formations auprès des agents d'animation du département. Fort de ce succès, le Pôle ressources Handicap 06 sera créé en 2019.

L'association, dès l'origine, s'est voulue complémentaire et soutien des structures existantes gestionnaires d'établissements spécialisés. En effet, elle ne gère aucune structure d'accueil ce qui lui permet souplesse et adaptation constante. Son militantisme « éclairé » s'appuie sur la prise en compte des besoins évolutifs et spécifiques des jeunes pour la mise en place de réponses bien ciblées.

Le projet associatif ci-joint, construit collectivement, permet à l'association de clarifier et d'orienter les choix au cœur du dispositif médico-social existant des Alpes maritimes. Ce projet écrit d'une durée de 5 ans permettra d'évaluer et de réajuster si besoin les actions mises en place.

II - NOS CONVICTIONS ET ENGAGEMENTS

« Toi qui marches
Ce sont tes traces qui tracent le chemin et rien d'autre
Toi qui marches il n'y a pas de chemin, le chemin
Se fait en marchant
Il n'y a pas de chemin
Rien que des sillages sur la mer
Tout passe et tout demeure
Mais notre affaire est de passer
De passer en traçant des chemins
Des chemins sur la mer ».

Antonio Machado

Champ de Castille

Paris Gallimard Collection « Poésie » 1981



Nous sommes à l'image des personnes en situation de fragilité que nous accompagnons, nous sommes de la même humanité et comme elles, des personnes de passage qui tracent un chemin. Notre volonté est de transmettre cette humanité à tous, empreinte de convictions et de valeurs d'altérité.

API-END s'appuie sur des convictions partagées par ceux qui l'animent : administrateurs, professionnels, intervenants bénévoles ou vacataires.

Ces convictions s'expriment ainsi :

- Chaque personne, enfant, adulte, handicapée ou pas, est porteuse de potentialités qu'il appartient à chacun de découvrir et d'en permettre le développement.
- La valeur de toute personne est un absolu que rien ne peut réduire : dignité, respect sont des inconditionnels, quelles que soient sa situation, ses convictions et ses singularités.
- Cette capacité d'agir est fondée sur le savoir être, le savoir-faire de l'ensemble des acteurs. Aussi l'organisation souple et adaptée aux évolutions doit servir à soutenir les engagements des administrateurs et professionnels dans une « culture clinique » collective. Celle-ci passe par le respect de la parole de chacun, l'expression sans crainte de ses ressentis et de ses idées. C'est à cette unique condition que l'on pourra « faire équipe », faire institution, tenir et penser ensemble pour offrir un accompagnement de qualité aux personnes vulnérables.

- L'ouverture au monde (macro et micro environnement) est ce qui alimente et nourrit l'Association : répondre aux nécessités de l'inclusion sociale dans tous ses aspects (partenariat, coopération).
- Chaque acteur est engagé à exercer pleinement la « veille institutionnelle ». Elle s'opère à la fois en interne et dans l'environnement. En interne elle a pour visée de repérer les fragilités, voire les dérives de l'association afin d'anticiper leurs effets et d'apporter les améliorations nécessaires. Dans l'environnement, elle permet d'anticiper les changements en cours, les évolutions de toute sorte pour être en capacité de réactivités et d'ajustements institutionnels.

III - LES BUTS ET LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'Association **API-END** a pour but le développement des potentialités des personnes vulnérables, parfois exclues et leur accès au bien-être tel que défini par l'OMS. Atteindre ce but passe par la technicité, la rationalisation des actions, la conscience d'être un acteur dans l'inclusion des personnes porteuses de handicaps.

API-END est un Acteur, accompagnant, complémentaire des structures existantes, force de propositions, suite aux évaluations des pratiques du terrain.

L'autonomie, l'adaptation, l'inclusion sociale, scolaire, professionnelle, la citoyenneté sont les enjeux majeurs.

Les buts de l'Association s'appuient sur des valeurs, des postures éthiques qui fondent la relation avec la personne accompagnée. Prendre soin de la personne c'est prendre soin de la relation en cohérence avec le fonctionnement associatif.

Ces valeurs essentielles sont :

- **L'exemplarité** : respecter toute personne, exiger prioritairement de nous-mêmes afin de pouvoir exiger des autres. Transfert, résilience passent par des postures exemplaires donnant à la parole sa crédibilité.
- **L'écoute** : cela suppose disponibilité et attention, permettant l'empathie, la compassion. C'est aussi entendre les arguments des autres et être capable de changer d'avis. Cela permet de mieux évaluer les situations et de distinguer ce qui est urgent de ce qui est important. Cette large réflexion permet de mieux adapter l'action.
- **L'engagement** : caractérisé pour Paul Ricoeur par l'éthique de la responsabilité et l'éthique de la conviction. L'éthique de la responsabilité se traduit pour l'association comme pour les bénévoles et professionnels par un engagement de rigueur, de crédibilité, de solidarité dans la gestion comme dans l'accompagnement et les relations avec l'environnement.

L'éthique de la conviction se fonde sur l'idée que toute personne vulnérable, fragile, est une part de moi-même. Tout manquement est un déni de soi car on ne peut pas se servir de cette relation inégalitaire pour asseoir sa domination. Le distingo entre particularité et singularité est à travailler régulièrement.

- **L'espérance** : confiance en l'autre (jusqu'à preuve du contraire). Croire que l'impossible est possible. Croire que l'on fait partie d'un tout pour être utile et ainsi réduire les souffrances, le mal-être de ceux que l'on accompagne. Les ressentiments de toute sorte sont des attitudes négatives et tétanisent l'action, la capacité de faire et de dire.
- **L'humilité** : est de prendre nos imperfections comme des tremplins pour améliorer nos savoir-faire, nos savoir-être, nos savoir-faire-faire. L'éloge de l'incomplétude c'est accepter le manque, le non-fini, voire la perte pour mieux vivre des relations individuelles et collectives



Association Pour l'Inclusion des ENfants Différents



VI - LES ACTIONS EN PLACE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les adhérents de l'association sont majoritairement des parents représentant leurs enfants mineurs, ou des jeunes majeurs en situation de handicap. Une minorité de nos adhérents (19%) sont participatifs par solidarité ou bien en accord avec les valeurs de l'association. La catégorie professionnelle de ces familles est largement constituée de parents « salariés » à 54 %, 27 % sont sans profession, 15 % en profession libérale ou artisan, et 4 % sont retraités.

Les adhérents restent en moyenne 8 années au sein de l'association.

Les différentes actions d'Api End sont coordonnées par un poste de responsable d'activité en CDI à temps plein, et d'un poste assistant administratif en CDI à mi-temps.

Leurs missions sont de garantir et de maintenir sur l'ensemble des pôles :

- La gestion administrative
- La gestion financière
- La communication

1. L'ACTIVITÉ DU PÔLE JEUNES

Le personnel éducatif du pôle jeunes met en place trois types d'accompagnement : les accompagnements individuels, des loisirs collectifs et des sorties collectives. Dans les trois cas, elle contribue au développement de la socialisation et de l'autonomie des usagers.

Par le biais des sorties et loisirs collectifs, on renforce les liens sociaux et les solidarités dans l'environnement des personnes et de la société. Elle contribue donc à l'épanouissement de l'utilisateur accompagné, au développement de sa personnalité et aide le jeune aussi à s'insérer socialement et professionnellement.

a) Le public

Chez **API-END**, le personnel éducatif œuvre auprès de personnes en situation de handicap de déficience intellectuelle. Les personnes accompagnées sont majoritairement des jeunes majeurs entre 18 et 32 ans. Nous accompagnons des jeunes enfants à partir de 6 ans pour le projet éducatif individuel. Globalement, la moyenne d'âge des jeunes est de 23 ans.

- 43 % sont accompagnés par notre association depuis plus de 10 ans, 45 % depuis moins de 5 ans
- 57 % sont en structures ESMS, 29 % au domicile, 9 % suivent un parcours scolaire ordinaire, 5 % sont en recherche d'emploi.

Nous pouvons observer, lors de ces deux dernières années que 86 % des personnes qui viennent s'inscrire aux activités de l'association ont une moyenne d'âge de 22 ans.

L'association est de plus en plus sollicitée pour répondre d'une part aux besoins du jeune qui est en recherche interactions sociales, et d'autre part aux souhaits des familles qui sont en attente de temps de répit.

b) Le professionnel

Le poste est un CDI à temps plein. Son rôle est de contribuer à l'épanouissement de la personne accompagnée, au développement de sa personnalité et de l'aider à s'insérer socialement et professionnellement.

Ses missions sont aussi :

- Administratives, notamment dans la rédaction des projets, la rédaction de documents institutionnels, les enquêtes de satisfaction.
- Maintenir ou développer le partenariat.

c) Descriptif de l'accompagnement

L'accompagnement débute systématiquement par l'élaboration du projet éducatif et personnel de l'utilisateur après un accueil et un entretien préalable.

Cet entretien se réalise dans l'écoute des attentes de l'utilisateur et de sa famille, dans un cadre de bienveillance, permettant de repérer les besoins du jeune.

Par la suite, l'équipe, l'utilisateur et la famille choisissent le type d'accompagnement le plus adapté et en adéquation avec le projet.

- ***L'accompagnement individuel***
repose sur les besoins repérés lors de l'élaboration du projet éducatif individuel. Une relation de confiance est en premier lieu instaurée, on ajuste l'accompagnement en fonction des besoins observés et de la fatigabilité de la personne.

Ces accompagnements visent principalement à travailler l'autonomie de la personne, qu'elle soit personnelle, domestique, urbaine ou sociale, nous pouvons dans ces temps précis aborder, par exemple :

- La gestion du temps personnel, l'apprentissage de la préparation de repas, gestion d'autonomie en appartement (ménage, vaisselle, etc..), apprentissage de l'autonomie urbaine (se repérer dans un espace, traverser à un passage piéton, etc..), gestion des émotions, les habiletés sociales, mise en situation professionnelle.



Nous favorisons alors le bien-être et l'épanouissement, tout en garantissant la sécurité du jeune accueilli.

- **Les sorties et les activités collectives de loisirs** s'organisent sur une ou plusieurs semaines. Le rôle du personnel éducatif est de penser et de concevoir un programme d'activités adaptées aux usagers accueillis, tout en favorisant leur épanouissement.



Nous pouvons lors de ces temps proposer :

- **Sorties collectives d'un soir ou d'un samedi** : Karaoké, cinéma, restaurant, concerts, bowling, bar à jeux de société, etc.
- **Sorties sur les temps de loisirs sur plusieurs jours** : visites (musées, grottes, parcs régionaux), des ateliers d'arts plastiques, sport, des jeux de société, des parcs de loisirs, des baignades surveillées, etc.



2. L'ACTIVITÉ DU PÔLE AIDANTS

Le pôle aidants a pour nécessité de répondre aux familles et aidants de personnes en situation de handicap. Toute personne concernée peut s'adresser à l'association sur le principe de la libre adhésion.

Les actions de ce pôle sont de proposer aux aidants des ateliers individuels ou collectifs de nature à répondre à un besoin de soutien psychologique, de bien être, ou répondre à des questionnements sur l'accès aux droits, et des échanges entre parents.

Le pôle aidant a pour activité la co-animation du Réseau local de cagnes sur Mer (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Le soutien à la parentalité a pour objectif de mettre en lien des parents, des professionnels et des bénévoles afin de favoriser le développement de projets communs ainsi que la mutualisation des pratiques sur la Commune.

a) Le public

Nous accompagnons toutes les familles et aidants de personnes en situation de handicap. Notre public est majoritairement constitué de femmes.

Les familles ont le souhait d'un accompagnement auprès de leur jeune afin de répondre à différents besoins tels que : l'autonomie urbaine, les interactions sociales, et l'accessibilité à des activités collectives. Ce public est en forte demande concernant la compréhension des aides sociales, et une prise en charge de leur jeune pour répondre à leur besoin de répit.

Les aidants expriment majoritairement la crainte après leur mort, en ce qui concerne l'avenir de leur jeune, peur de l'isolement et d'une rupture définitive de liens sociaux.



b) Le professionnel

La responsable d'activité d'**API-END** a en charge ce pôle. Son rôle est de planifier, d'organiser des ateliers d'échanges, de partages et d'informations, ces actions doivent contribuer et répondre aux besoins des familles, ces missions sont aussi :

- Administratives, notamment dans la rédaction de supports pédagogiques, la rédaction de documents institutionnels, les enquêtes de satisfaction.
- Maintenir ou développer le partenariat.



c) Descriptif de l'accompagnement

Les familles qui souhaitent nous rencontrer sont particulièrement isolées, et vulnérables. Un entretien téléphonique ou physique est organisé, le professionnel est en posture d'écoute, de bienveillance pour élaborer avec la personne accueillie l'accompagnement le plus approprié à son besoin.

Une fois les besoins repérés, nous organisons avec des professionnels, (psychologues, sophrologues, professeur de sport adapté, professeur d'éloquence, des intervenants spécialisés dans les droits du handicap), des ateliers qui répondent au bien-être de la famille.

Un programme sur l'année est proposé, les aidants sont informés et s'inscrivent au libre choix sur l'activité désirée.



3. L'ACTIVITÉ DU PÔLE RESSOURCES HANDICAP

La question de l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil et de loisirs non spécialisées occupe une place majeure dans le champ de la petite enfance et dans celui de l'animation de la jeunesse. Cette question nécessite que les porteurs de projets soient accompagnés dans sa mise en place afin de favoriser un accueil adapté et de qualité pour tous les enfants.

Les formations ont pour visée d'accompagner la montée en compétences des professionnels dans les structures ordinaires et leur capacité à proposer un accueil spécifique, lorsque cela s'avère pertinent.

a) Le public

Le Pôle Ressources Handicap 06 d'**API-END**, avec la participation des membres du groupe d'appui départemental sur le handicap des Alpes Maritimes (GADH), est soutenu et financé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction départementale de la Cohésion Sociale 06.

Le Pôle Ressources Handicap propose ainsi gratuitement des journées de sensibilisation à l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap, au sein des structures ordinaires, pour tous les agents des collectivités territoriales des Alpes Maritimes.

b) Le professionnel

Le poste est un CDI à temps partiel. Son rôle est de contribuer à la formation, à l'accompagnement ou soutien des professionnels des structures non spécialisées sur l'accueil des enfants en situation de handicap, ces missions sont aussi :

- Administratives, notamment dans la rédaction supports pédagogiques, la rédaction de documents institutionnels, les enquêtes de satisfaction
- Maintenir ou développer le partenariat



c) Descriptif de l'accompagnement

Les formations sont menées par des professionnels expérimentés dans le champ du handicap et le **Pôle Ressources Handicap 06** fait le choix pédagogique de rester au plus près des besoins du terrain en articulant théorie et pratique afin de permettre aux professionnels de pouvoir donner du sens à ce qu'ils mettent en place auprès des enfants accueillis.

L'approche choisie par le **Pôle Ressources Handicap 06** est donc de repérer les besoins exprimés par les professionnels rencontrés sur les différents territoires et d'y répondre avec précision dans les actions mises en place. Ainsi, ce sont ces besoins qui peuvent initier des thématiques de formation et/ou des propositions d'intervention du **Pôle Ressources Handicap 06** auprès des équipes. Le PRH est pleinement convaincu de la nécessité d'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap dans la société et plus particulièrement de l'inclusion des enfants et des adolescents dans les structures d'accueil ordinaires.

Aujourd'hui, en étant engagé auprès des professionnels de terrain, le Pôle Ressources Handicap s'inscrit dans une politique départementale d'inclusion en faveur de l'enfance et de la jeunesse concernée par le handicap, dans l'exact respect des valeurs de l'Association **API-END**.



V. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

La gouvernance associative repose sur une ambition forte traduite dans un projet associatif qui en interne permet une cohérence dans l'organisation, les relations humaines, la direction avec un accompagnement de qualité auprès des personnes accueillies.

Ce projet repose sur trois grandes orientations :

1. L'ARTICULATION DU POLITIQUE ET DU TECHNIQUE

Elle passe par la confiance qui se nourrit de la conscience d'une responsabilité partagée dans son rôle. Le politique appartient aux instances associatives (CA-Bureau-Président).

Le technique appartient aux professionnels ou bénévoles, techniciens de la relation. Le politique se définit comme le pourquoi (mission-orientation-sens).

Le comment appartient à la relation d'accompagnement d'où la nécessité de cohérence entre le pourquoi et le comment mais aussi porosité entre les deux, l'un alimentant la réflexion de l'autre et vice-versa.

2. RÉDUIRE LES PARADOXES ENTRE GESTION ACCOMPAGNEMENT ET PERSPECTIVES

La gestion est au service des usagers mais elle est indispensable en terme de crédibilité, de reconnaissance pour être un acteur du dispositif médico-social du département. Ceci suppose une « veille institutionnelle » pour réguler et ajuster au cours de l'année le fonctionnement et les choix dans les décisions.

a) Les administrateurs

- Conception et élaboration de la stratégie associative à 3 à 5 ans. S'appuie sur la direction de l'association et l'équipe salarié pour réfléchir en amont aux axes de développement à long terme. Fixe les grands principes en matière politique : Ressources Humaines (Formation, pratiques managériale, communication, ...).

b) Les salariés

- Mettent en œuvre la stratégie définie par les administrateurs en la déclinant en actions opérationnelles concrètes sur le terrain, garantissent la prise en charge sécurisée des personnes accompagnées.

c) Parents/bénéficiaires

- Consultation afin de définir le degré de satisfaction des prestations proposées, identification éventuelle de besoins nouveaux afin d'ajuster les prestations proposées (dirigeance, direction de l'association) ou de faire évoluer la stratégie (gouvernance – administrateurs).

3. LA TROISIÈME ORIENTATION EST DOUBLE

Prioriser l'ouverture au regard extérieur et au partenariat avec pour objectif de consolider les activités existantes, l'expérimentation et l'inclusion dans la cité.

L'ouverture au regard extérieur permet la critique nourrie par la comparaison et l'échange et ainsi dégager les complémentarités du partenariat. Il ne devient plus alors une menace qui fragilise l'existant.

Ces orientations se déclinent par quelques principes simples :

a) La personne accueillie

Le bénéficiaire est acteur de son propre développement. Il s'agit d'être avec, à ses côtés et de le soutenir afin qu'il développe ses potentialités permettant d'accroître son autonomie et son insertion dans son environnement social. Etre avec, faire avec sans se substituer à lui.

L'action individuelle auprès de la personne accueillie doit permettre de dégager dans les instances de régulation une réflexion au service du projet.

b) Le Vivre ensemble

Le plus harmonieusement possible, usagers, personnels, administrateurs, partenaires, reposant certes sur les fonctions et la reconnaissance de chacun mais qui doit s'accompagner d'empathie, de convivialité et de fraternité (rencontre-proximité-fête).

c) Le relationnel avec le pouvoir public

Il faut créer avec le pouvoir public des relations constructives. Au-delà de la dimension financière, il s'agit d'élaborer ensemble de nouvelles actions, de faire des propositions suite aux expériences de terrain. Ces relations supposent la crédibilité de notre projet, des actions réalisées et leur évaluation de façon à améliorer et développer leurs contenus.

Il faut profiter de manière pragmatique de la proximité du terrain des compétences, de l'expérience acquise (succès et échecs) de la connaissance fine du tissu social dans lequel intervient l'Association.

VI. ORIENTATION ET PERSPECTIVES DE L'ASSOCIATION À 5 ANS

L'association **API-END** a été précurseur des politiques sociales et médico-sociales, à savoir l'intégration et l'inclusion des personnes fragiles et handicapées. Elle a pour ambition d'innover, de développer, et d'être « force de propositions ».

L'association a pour but d'accentuer son partenariat tant avec les pouvoirs publics qu'avec les structures de proximité sur des objectifs : d'échange d'information, de complémentarité des actions, de solidarité avec les plus fragiles.

La communication est au cœur de toute rencontre et réduit ainsi lassitude et répétition.

1. DÉVELOPPER LES ACTIONS EN COURS DU PÔLE JEUNES

- L'aide à l'autonomie des personnes pour leurs déplacements
- Accompagner l'inclusion des personnes dans des activités sportives, culturelles
- Soutien à l'inclusion scolaire pour les plus jeunes
- Développer l'axe de l'inclusion professionnelle

OBJECTIF 1

GARANTIR LE DROIT ET L'EXPRESSION DES PERSONNES BENEFICIAIRES

Action 1	Création d'un comité de jeunes
Missions	Par vote, deux usagers sont désignés pour représenter le pôle jeune et exprimer leurs désirs sur l'amélioration et l'évolution de leur pôle.
Descriptif de l'action	Favoriser l'expression des bénéficiaires. Affirmer ses choix et ses envies.
Evaluation de l'action	Sous forme de deux réunions par an. Sous forme de comptes-rendus
Fonction concernée	Monitrice/éducatrice

OBJECTIF 2

DEVELOPPER LES ACTIONS COLLECTIVES AUPRES DU PUBLIC ACCUEILLI

Action 1	Proposer des sorties collectives mensuelles
Missions	Préparer et organiser de manière récurrente et régulière des actions collectives (sorties du vendredi soir et activités du samedi).
Descriptif de l'action	Répondre à la demande de répit des familles. Répondre aux besoins des interactions sociales des jeunes et des familles.
Evaluation de l'action	Nombre de sorties du vendredi soir et samedi, nombre de participants Enquête de satisfaction des jeunes
Fonction concernée	Monitrice/éducatrice

Action 2	Proposer des sorties collectives hebdomadaires
Missions	Mettre en place de manière hebdomadaire les mardis matin une sortie
Descriptif de l'action	Favoriser les rencontres sociales entre les jeunes
	Répondre à la rupture de l'isolement des jeunes sans solution
Evaluation de l'action	Enquête de satisfaction auprès des jeunes
	nombre de participants
Fonction concernée	Monitrice/éducatrice

Action 3	Développer les partenariats avec les centres actions sociales et locales
Missions	Participer aux actions menées par les structures locales (Centre culturel, Ludothèque, service jeunesse...)
Descriptif de l'action	Favoriser l'inclusion en milieu ouvert des personnes accueillies
Evaluation de l'action	Nombre de réunion avec les partenaires
	Nombre d'actions menées avec les partenaires
Fonction concernée	Monitrice/éducatrice

OBJECTIF 3

FACILITER L'ACCES AU DROIT COMMUN ET L'INCLUSION DES BENEFICIAIRES

Action 1	Proposer un accompagnement pour accéder au sport du droit commun
Missions	Participer aux actions menées par des structures externes (centre culturel, clubs de sport,...).
	Faire intervenir sur des temps de collectifs un éducateur sportif pour la pratique du sport en milieu ouvert.
Descriptif de l'action	Favoriser l'inclusion en milieu ouvert des bénéficiaires
	Travailler la confiance en soi dans le partage des actions en milieu ouvert
	Œuvrer pour faire reconnaître "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap" à l'accès des clubs de sport.
Evaluation de l'action	Le nombre de demandes d'accompagnement
	Le nombre de participation
Fonction concernée	Monitrice/éducatrice

2. SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EN RÉUNISSANT LES FAMILLES EN QUÊTE DE RÉPONSES ET RÉDUIRE AINSI LE RISQUE D'ISOLEMENT DU PÔLE AIDANTS

- Proposer des micros séjours des jeunes afin de répondre au besoin de répit des familles
- Organiser des activités et des séjours aidants/aidés
- Renforcer l'accès aux droits et à l'information

OBJECTIF 1**PROPOSER DES SEJOURS POUR FAVORISER LE REPIT DES AIDANTS**

Action 1	Proposer des micros séjours au sein de structure du droit commun
Missions	Proposer et organiser à toutes les vacances scolaires des actions de séjours de 1 à 2 nuits dans des lieux d'hébergement et d'activités du droit commun.
Descriptif de l'action	Favoriser l'inclusion et les rencontres sociales.
	Répondre à la demande de besoin de répit des familles
Evaluation de l'action	Nombre de séjours proposés, nombre de participants
	Enquête de satisfaction
Fonction concernée	Responsable d'activités

Action 2	Organiser des séjours aidants/aidés
Missions	Préparer et organiser un séjour ludique et culturel permettant à un aidant/aidé de partir ensemble. Une équipe éducative prend en charge en journée le jeune.
Descriptif de l'action	Renforcer les liens enfant/parent
	Favoriser les rencontres entre les pairs
	Permettre aux familles un temps de répit (offre d'accompagnement en journée).
Evaluation de l'action	Nombre de participants
	Enquête de satisfaction
Fonction concernée	Responsable d'activités

OBJECTIF 2**RENFORCER L'ACCES AU DROIT ET A L'INFORMATION**

Action 1	Proposer des ateliers d'informations et de droits
Missions	Organiser des ateliers permettant aux aidants d'être en veille concernant l'évolution de leurs droits, ainsi que les propositions innovantes qui pourraient concernées leur jeune.
	S'inscrire sur les différentes instances de la CDAPH, CEDH, ainsi que les permanences à la MDA.
Descriptif de l'action	Une aide pour l'aidant à la prise de décision.
	Aider sur ses choix, et ses orientations.
	Favoriser les rencontres, les échanges, le partage avec ses pairs.
Evaluation de l'action	Nombre d'ateliers proposés, nombre de participants
	Enquête de satisfaction
Fonction concernée	Responsable d'activités

3. LA FORMATION, ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE

a) Le Pôle Ressources Handicap 06

- Maintenir et développer les actions de formation auprès des professionnels du département des collectivités territoriales
- Participer au pilotage d'une politique départementale en faveur de l'inclusion des enfants en situation du handicap
- Maintenir et renforcer la co-animation du réseau GADH, la communication, les liens avec les partenaires.

OBJECTIF 1 DEVELOPPER L'OFFRE POLE RESSOURCES HANDICAP	
Action 1	Sensibiliser et former les professionnels des collectivités en intra et territoriales
Missions	Accompagner la montée en compétence des professionnels accueillant dans les structures ordinaires des enfants en situation de handicap (Micro crèche, crèche, accueil de loisirs...)
Descriptif de l'action	Sensibiliser, former le personnel sur le cadre juridique et réglementaire
	Mettre à disposition du personnel un socle de connaissance sur les différents types de handicap.
	Etre en capacité de proposer des aménagements en fonction des besoins d'accueil spécifiques.
	Accompagner les professionnels aux techniques de communication avec les familles.
Evaluation de l'action	Nombre de formations réalisés, nombre de professionnels formés, enquête de satisfaction
Fonction concernée	Référente pédagogique

Action 2	Mise en place de sessions d'approfondissement
Missions	Faire un retour sur les pratiques mises en place par les professionnels depuis la session de sensibilisation.
Descriptif de l'action	Echanges et réflexion sur les aménagements proposés, sur les situations
Evaluation de l'action	Nombre de formations réalisés, nombre de professionnels formés, enquête de satisfaction
Fonction concernée	Référente pédagogique

Action 3	Formation des professionnels sur la coordination d'un "projet accueil spécifique"
Missions	Acquérir et savoir appliquer une méthodologie de projet
Descriptif de l'action	Se situer dans une démarche de projet.
	Créer les conditions de la mise œuvre, et animer un projet en "accueil collectif de mineurs" .
Evaluation de l'action	Nombre de formations réalisés, nombre de professionnels formés, enquête de satisfaction
Fonction concernée	Référente pédagogique

Action 4	Sensibilisation à la pratique du sport adapté
Missions	Rendre visible le sport adapté
Descriptif de l'action	Porter à connaissance des professionnels du support sport/inclusion
	Continuer à favoriser l'inclusion par l'activité sportive
Evaluation de l'action	Nombre de formations réalisés, nombre de professionnels formés, enquête de satisfaction
Fonction concernée	Référente pédagogique

b) Organisme de formation API-END

- Initié et mettre ne place la démarche qualité QUALIOPI.
- Mettre en place des actions de formations continue sur proposition d'un catalogue.

OBJECTIF 2 CRÉATION D'UN ORGANISME DE FORMATION	
Action 1	La formation continue
Missions	Former les professionnels afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap
Descriptif de l'action	Modules de formation proposés sur catalogue : l'observation, la transmission des informations, les comportements difficiles, la sensorialité, la communication avec les familles, le travail en équipe....
	Modules de formation proposés sur mesure en fonction des besoins exprimés par les professionnels.
Evaluation de l'action	Démarche certifiée qualité "QUALIOPI"
Fonction concernée	Référente pédagogique

Action 2	Mise en place d'ateliers professionnels
Missions	Accompagner les professionnels afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.
Descriptif de l'action	Retour de pratiques, échanges d'expériences et de réflexion, analyse de situations, pistes d'accompagnement.
	Thématiques des ateliers proposées sur catalogue ou sur mesure en fonction des besoins exprimés par les professionnels.
Evaluation de l'action	Démarche certifiée qualité "QUALIOPI"
Fonction concernée	Référente pédagogique

Action 3	Soutien à l'organisation d'évènements sur la thématique "handicap"
Missions	Soutenir les professionnels afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.
Descriptif de l'action	Aide à la réflexion sur la thématique de l'évènement, le contenu, le déroulé, les intervenants, le public, la communication.
	S'inscrire dans les dynamiques partenariales avec des collectivités, associations, institutions, et des organismes privés (crèches,...)
Evaluation de l'action	Nombre de participants, fiche d'évaluation des partenaires et public de l'évènement.
Fonction concernée	Référente pédagogique

4. DÉVELOPPER L'AXE INSERTION PROFESSIONNELLE

- Développer des axes d'insertion professionnel en lien avec les dispositifs prévus par le législateur ainsi que les schémas départementaux et régionaux en matière d'insertion professionnelle

OBJECTIF 1	DEVELOPPER L'AXE PROFESSIONNEL
Action 1	Soutenir le souhait du projet professionnel
Missions	Proposer un accompagnement adapté afin de soutenir le jeune dans l'émergence de son projet
Descriptif de l'action	Elaborer un projet d'accompagnement professionnel individuel
	Repérer les besoins et les souhaits de la personne accueillie
	Proposer des actions visant l'insertion professionnelle (partenaires, stages, forums, visite de structures, élaboration du CV et lettre de motivation...)
Evaluation de l'action	Nombre de personne accompagnée, nombre de rencontre partenaires, Type d'accompagnement mis en place.
Fonction concernée	Responsable d'activités

VII. EN CONCLUSION

L'essentiel de ce Projet Associatif demeure dans les fondamentaux ci-après :

- Respect et dignité inconditionnelle des personnes accompagnées dans un souci permanent de rendre l'Autre sujet et acteur de sa vie.
- Les valeurs d'humanisme dans une société multiculturelle s'appuyant sur la laïcité.
- Le souci d'expérimenter, d'innover pour être dans la durée et dans une adaptation constante.





ASSOCIATION POUR L'INCLUSION
DES ENFANTS DIFFÉRENTS

Maison des Associations
7, avenue de l'Hôtel de Ville
06800 Cagnes sur mer

04 93 22 85 54

**Remerciements pour leur participation
à la rédaction :**

M. Jean-Marie MIRAMON - Consultant d'associations
sociales et médico-sociales
Le **Conseil d'Administration** d'API-END
L'équipe salariée d'API-END



www.linkedin.com/in/api-end-association-984224254/



www.instagram.com/asso_api_end/



association@api-end.fr
www.facebook.fr/apiend2